

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Cable: AU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE

Douzième session ordinaire

1^{er} -3 février 2009

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

Assembly/AU/8(XII)

Add. 5

**CREATION D'UN OBSERVATOIRE AFRICAIN POUR
LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION
EN GUINEE EQUATORIALE**

**(Point proposé par le Gouvernement de
la République de Guinée équatoriale)**

INTRODUCTION

En 1991, Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA ont adopté le Traité d'Abuja créant la Communauté économique africaine et en 1992-1993, dans le cadre du Traité, un projet de Protocole sur la Science et la technologie a été formulé avec les objectifs suivants, entre autres, de :

- a) renforcer les capacités scientifiques et technologiques des Etats membres par des programmes scientifiques et technologiques axés sur le développement dans les différents secteurs de l'économie ;
- b) renforcer les institutions et centres nationaux, régionaux et continentaux responsables du développement scientifique et technologique en vue d'améliorer leur capacité pour la recherche en science et technologie, et l'application des résultats des recherches pour résoudre les problèmes sociaux et économiques de l'Afrique ;
- c) mettre en place des politiques nationales axées sur le développement et l'application des sciences et technologie en vue de faciliter leur intégration dans les plans nationaux pour le développement économique et social ;
- d) préparer et mettre en œuvre les stratégies nationales pour les programmes de recherche scientifique et de développement technologique afin de faire face aux besoins du continent.

Les ministres responsables pour la Science et la Technologie des pays africains, réunis dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) à Johannesburg, Afrique du Sud, les 6 et 7 novembre 2003, ont réaffirmé leur engagement à promouvoir « dans nos pays » la recherche scientifique, les innovations dans le domaine de la technologie ainsi que leurs applications, en particulier dans l'éradication de la pauvreté ; la recherche de solutions pour résorber l'insécurité alimentaire, la malnutrition, le manque de logement, le chômage, l'absence d'énergie abordable et la lutte contre les maladies, spécialement le virus du VIH/Sida et le paludisme.

En 2005, le Plan africain d'Action consolidé pour la science et la technologie (CPA) fut développé et ensuite adopté par la Décision EX.CL/Dec.254 (VIII) du Conseil exécutif au Sommet de Khartoum en janvier 2006.

Le Plan africain d'Action consolidé pour la science et la technologie contribue à l'avènement de la vision de l'Union africaine pour l'intégration, le développement et la visibilité de l'Afrique dans la société mondiale du savoir, à travers le développement et l'application des science et technologie en vue d'éradiquer la pauvreté, de lutter contre les maladies, de freiner la dégradation de

l'environnement et de consolider la compétitivité de l'économie de tout le continent.

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, lors de la 8^{ème} session ordinaire Assemblée, à Addis Abeba, Ethiopie du 29 au 30 janvier 2007, ont adopté une déclaration sur la science, la technologie et la recherche scientifique pour le développement reconnaissant la nécessité de mettre sur pied et de renforcer les institutions africaines pour leur permettre de mener à bien la recherche scientifique afin que les résultats de ces recherches puissent être utilisés pour résoudre les problèmes sociaux et environnementaux du Continent et contribuer au développement socio-économique. Ils ont également adopté la décision Assembly/AU/Dec.161 (VIII) sur la science et la technologie.

Cette décision :

- *accueille favorablement* et soutient la Déclaration de 2007, consacrant le lancement de l'année de la mise en place des circonscriptions et des champions pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique;
- *prie urgemment* aux Etats membres de promouvoir la Recherche et le Développement (R&D) en Afrique, et de développer les stratégies d'innovation pour la réalisation du bien-être et le développement économique en consacrant au moins 1% de leur PIB en 2010, comme convenu par la Décision de Khartoum;
- *soutient également* la création d'une Organisation panafricaine pour la propriété intellectuelle (PAIPO) ;
- *reconnait* la nécessité d'une coopération Sud-Sud et Nord-Sud dans le domaine de la Science et de la Technologie pour accroître son rôle dans les partenariats internationaux.

II. PROPOSITION

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine et les Etats membres de l'Union européenne ont signé l'accord stratégique de partenariat Afrique-UE et le Plan d'action de Lisbonne s'y rapportant en décembre 2007. La Priorité d'action N°8 a demandé une identification spécifique des initiatives appropriées à intégrer dans l'Accord. L'un des dix neuf (19) projets phares qui a été identifié au sein de ce contexte constitue la création de l'Observatoire africain pour la science et la technologie et l'innovation (AOSTI).

A Abuja en décembre 2008, le Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur la science et la technologie (AMCOST III) a recommandé les premiers projets phares de l'Union africaine et a apprécié ceci comme une démarche positive vers la mise en place du Plan africain d'action consolidé pour la science et la

technologie. Les membres du Bureau ont exprimé leur volonté de prendre part à la mobilisation des compétences pour la mise en œuvre des projets spécifiques.

Compte tenu de ce qui a été dit plus haut, des déclarations des chefs d'Etat et de gouvernement demandant la mise en place du PAC et de la nécessité pour les pays africains de prendre des mesures concrètes dans cette optique pour le développement de capacité en Afrique par l'utilisation de la science, la technologie et l'innovation pour le développement durable du Continent,

Le gouvernement de la Guinée équatoriale :

- a) propose d'accueillir sur son territoire l'Observatoire Africain pour la Science, la Technologie et l'Innovation (AOSTI) ;
- b) offre, pour sa contribution en nature, de fournir un locale approprié pour l'installation de l'observatoire ;
- c) s'engage à encourager la société civile locale et le secteur privé à soutenir cette initiative ;
- d) s'engage de fournir une contribution financière de **3.600.000 Dollar américains** pour couvrir les couts d'installation, de personnel essentiel et de gestion;

Les Etats membres de l'Union africaine contribueront à hauteur du financement du salaire, à temps plein, d'au moins un membre du personnel point focal dans chaque un de pays participants; ils s'engage également à contribuer au financement de cout de gestion (estimé en 2, 600,000 de dollars américaines par an)

L'Union africaine couvrira les frais de fonctionnement ainsi que l'équipement de l'Observatoire. L'Union africaine fera appel à l'assistance d'autres organisations internationales autant que besoin pour couvrir ces frais.

III. OBSERVATOIRE AFRICAIN POUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION (AOSTI)

A. Objectif scientifique

Conformément au Plan africain d'Action Consolidé pour la science, la technologie et l'innovation, l'Observatoire devra jouer un **rôle clé** dans l'inventaire et la collecte de données, la formation et la diffusion de l'information dans le domaine de la Science, Technologie et Innovation sur en Afrique.

- a. **Coordination** : gérer la collecte de statistiques en science, technologie et innovation des pays africains ;

- b. **Collecte de données** : assurer l'harmonisation des méthodologies et définitions utilisées pour la coordination, collecte de données dans les pays participants, le développement des indicateurs appropriés et la collecte des données en temps imparti ;
- c. **Formation** : développement des capacités par le biais de la formation, échantillonnage, modèles d'étude de cas, ainsi que des conseils pratiques sur le « profilage » des pays, indicateurs de tendance, et l'usage des indicateurs dans la politique basée sur la preuve;
- d. **Diffusion d'informations** : produire et diffuser la revue «*Revue des perspectives d'information* »

B. Supervision

Il est proposé que le Directeur de l'Observatoire rapport directement à la Conférence ministérielle africaine sur la science et la technologie (AMCOST);

C. Etape suivante

1. L'assister de l'UA et l'UNESCO est requis pour assister le gouvernement de la Guinée équatoriale dans la création de l'observatoire,
2. Développer et adopter des indicateurs communs à tous les pays africains pour la science, la technologie et l'innovation :

Comme stipulé par le bureau du NEPAD pour la science et la technologie, il est possible de développée une série d'indicateurs pour décrire le système de science, de technologie et d'innovation de chaque pays en Afrique, et pour soutenir les processus politiques et le débat public. Toutefois, ces indicateurs deviendront encore plus utiles s'ils soutiennent la comparaison avec ceux des autres pays africains. Dans ce but, il faudra un accord au sein des pays africains sur les définitions, des statistiques, des indicateurs et des méthodes de collecte ainsi que l'interprétation des données sur le continent africain

Il est pour tant proposé que le NEPAD a mis en place un groupe de travail, composés d'experts, qui préparent le document nécessaire avec les indicateurs proposés et les instructions pour mener à bien ces études. Ceci constituerait la base pour initier le processus intergouvernemental permettant aux pays africains de se mettre d'accord sur les définitions et méthodes, et en cas de vide, offrir des définitions et méthodes appropriées aux autorités gouvernementales concernées.

De plus, il sera proposé que le NEPAD joue un rôle leader dans la coordination avec l'Union africaine et d'autres institutions pertinentes dans le développement et l'adoption des indicateurs Africains.

3. La formation est un objectif très important pour le fonctionnement progressif de l'Observatoire et la collecte de données de qualité et comparables. Il est recommandé que l'UNESCO joue un rôle important d'assistance, en consultation et coordination étroites avec l'Union africaine, les Commissions Economiques Régionales (RECs) et d'autres organismes pertinents, dans la préparation du matériel de formation.

La préparation et la diffusion de la revue africaine des perspectives d'information sera primordiale pour le continent africain en matière de formulation des politiques de bases évidentes.

La nécessité pour l'Union africaine et les Etas membres de jouer un rôle actif pour le succès de cette initiative, dans le contexte de la mise en œuvre du Plan africain consolidé pour la science, la technologie et l'innovation ne sera jamais assez soulignée.

**OBSERVATOIRE AFRICAÏN POUR LA SCIENCE,
LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION (OASTI)
BUDGET ANNUEL**

Titre	\$EU
A. Coût de personnel	1.300.000
• Directeur	
• Spécialistes (Statisticiens, IT, Economistes,...)	
B. Coût de gestion	1.200.000
• Publications	
• Consultants	
• Voyage – personnel	
• Voyage – participants aux réunion	
• Equipement et entretien	
• Communication (téléphone, fax...)	
• Furniture de bureau	
• Ordinateurs	
• Formation	
• Réunions	
C. Imprévus	100.000
Budget annuelle	2.600.000
Coûts d installations	1.000.000
• Bureautique	
• Livres/bibliothèque	
• imprévus	
BUDGET ANNUELLE	
Y COMPRIS LES COÛTS D INSTALLATION	3.600.000

2009-02-03

Establishment of an African Observatory of Science, Technology and Innovation (AOSTI) in Equatorial Guinea (Item proposed by The Government of the Republic of Equatorial Guinea)

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8664>

Downloaded from African Union Common Repository